

## En complément du recensement annuel, n'oubliez pas de déclarer vos béliers !

Depuis 2012, les détenteurs de béliers destinés à la reproduction doivent désormais les déclarer en même temps que le recensement annuel IPG.

L'inventaire de l'ensemble des béliers utilisés en France a pour objectif d'améliorer la connaissance du niveau de résistance du cheptel national vis à vis de la tremblante classique. En effet, la gestion de cette maladie contagieuse et mortelle pour les animaux atteints demeure complexe et très coûteuse pour les éleveurs et la filière. Grâce à cette démarche et au progrès des connaissances scientifiques sur la maladie, il sera possible de faire évoluer les mesures vers plus d'efficacité et moins de contraintes pour les éleveurs et les filières. Comme l'a indiqué l'ANSES (ex AFSSA) dans son avis du 13 juillet 2010\*, le taux de résistance doit être renforcé dans les élevages de production afin de les protéger de façon durable. L'inventaire servira donc à mieux connaître la situation de la résistance au niveau national et dans les différents bassins de production. N'hésitez pas à prendre contact avec votre technicien d'élevage pour faire le point sur la situation de votre élevage. **Attention : La tremblante classique doit être distinguée de la tremblante atypique, qui atteint généralement un seul animal dans un troupeau.**

### La résistance génétique à la tremblante classique

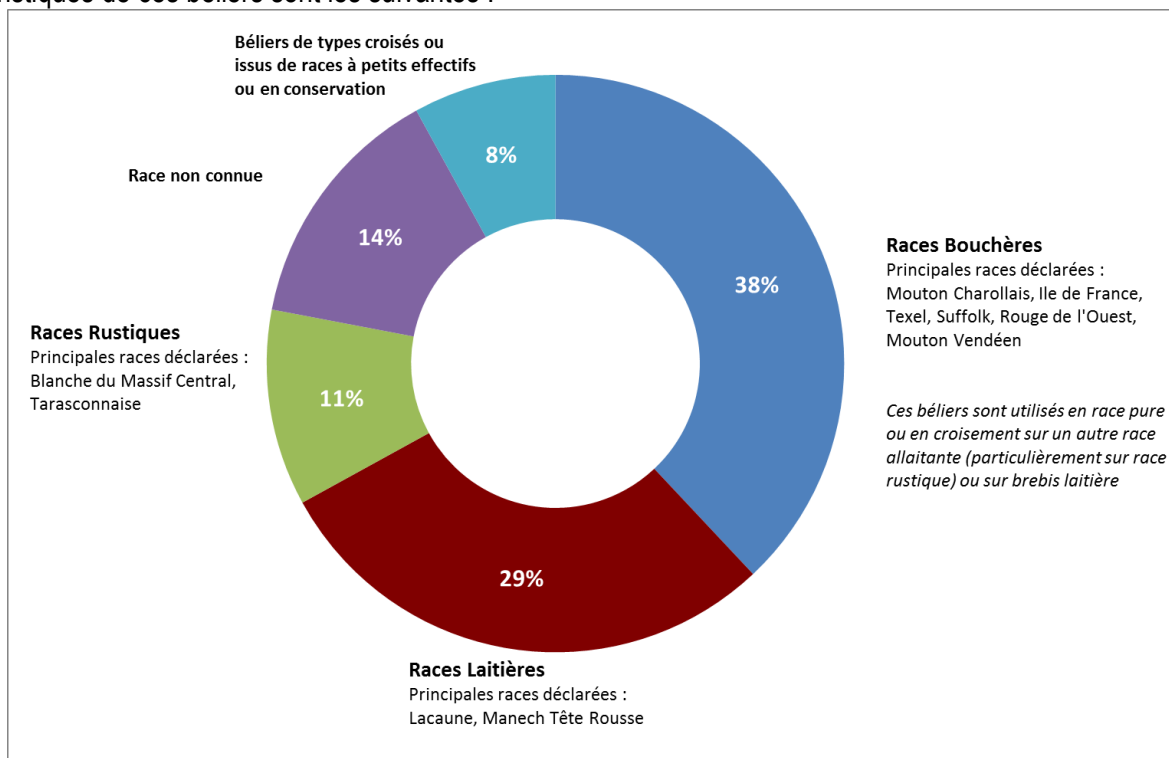
La sensibilité des ovins à la tremblante classique est contrôlée principalement par le gène PrP. Comme pour chaque gène, l'animal en possède deux versions appelées allèles (l'un provenant de son père et l'autre de sa mère) qui peuvent être de forme différente. Les 4 principaux allèles du gène PrP sont, du plus résistant au plus sensible : ARR, AHQ, ARQ et VRQ. Comme chaque mouton possède 2 allèles, on parle d'animaux ARR/ARR ou ARR/ARQ par exemple.

En présence du prion, Les animaux porteurs de l'allèle ARR sont les plus résistants à la tremblante classique. **Un animal « ARR/ARR » ne contracte pas la tremblante classique.**

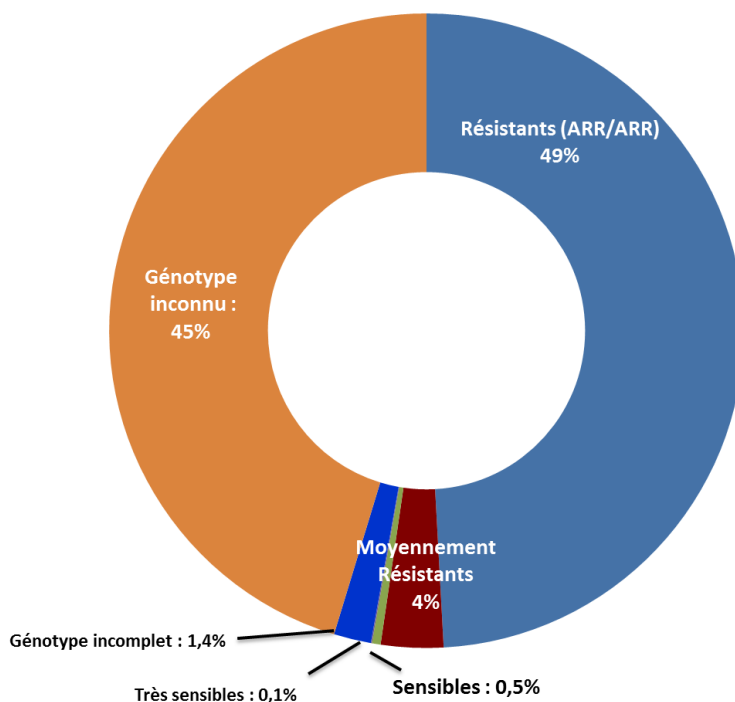
\*Avis de l'ANSES : <http://www.afssa.fr/Documents/ESST2009sa0168.pdf>

### Quelques données issues de l'observatoire (données 2019)

En 2019 plus de 34 000 éleveurs ont déclaré 159 000 béliers soit une moyenne de 5 béliers par élevage. Les caractéristiques de ces béliers sont les suivantes :



Niveau de résistance des béliers déclarés



## Comment remplir cet inventaire ?

### Si vous adhérez au contrôle de performance :

▶ Vous n'avez pas à remplir les informations sur vos béliers (transmises par ailleurs) mais simplement à cocher la case correspondant à votre cas.

### Si vous n'adhérez pas au contrôle de performance :

▶ Vous devez remplir les informations sur vos béliers.

**Avertissement : cet inventaire ne concerne que les détenteurs de béliers utilisés à des fins de reproduction, présents au 01/01/2021**

▶ **Vous avez déclaré vos béliers en 2020**, le document qui vous est joint contient les informations concernant ces béliers. Vous devez rayer les béliers qui ne sont plus en votre possession et rajouter les informations concernant les nouveaux animaux. Si une anomalie est signalée concernant un bélier que vous avez déclaré, cela signifie que le numéro était soit incomplet ou, pour les béliers issus d'un élevage en sélection qu'il existe un problème de compatibilité (animal inscrit en tant que femelle ou animal présent dans 2 exploitations ou race divergente). Dans ce cas, vous devez les corriger en rayant l'ancienne ligne et en réécrivant les éléments sur cet animal sur une nouvelle ligne, s'il est encore présent chez vous.

▶ **Vous n'avez pas déclaré vos béliers en 2020**, vous devez remplir les informations de l'ensemble de vos béliers

L'élément à remplir obligatoirement est le numéro officiel à 11 chiffres de votre bélier. C'est la condition pour que l'inventaire soit valide.

Lorsque vous les connaissez, vous indiquerez la race ou les races de vos béliers en toute lettre ainsi que leur génotype (résultat d'analyse réalisé par vous-même ou génotype indiqué sur le certificat d'origine officiel délivré par l'OS).